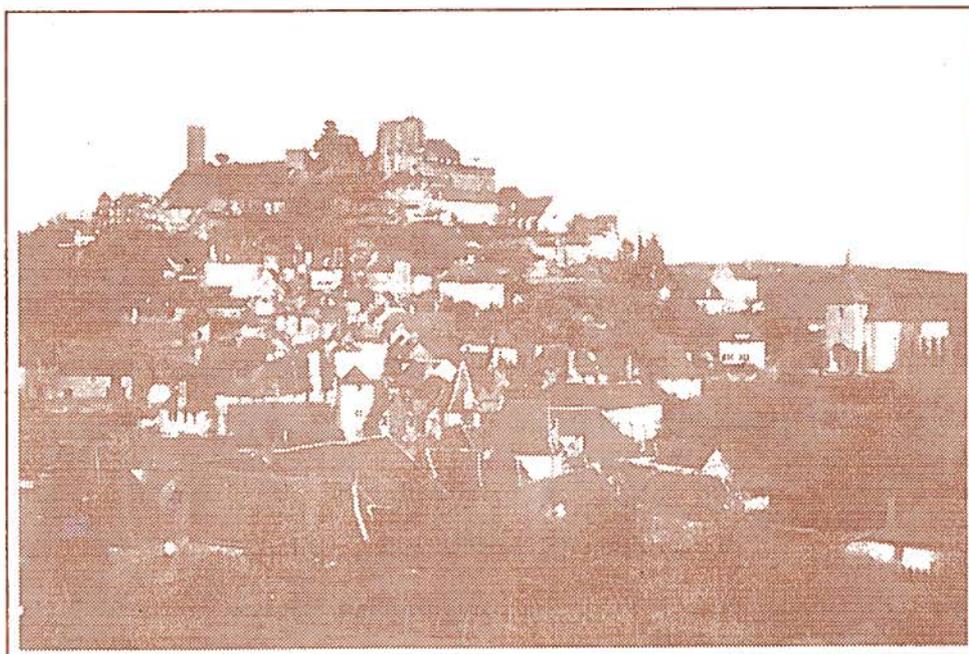


CORREZE

TURENNE



Bulletin Municipal

JUILLET 1990

LE MOT DU MAIRE

Le Samedi 27 Janvier 1990, toute la population de TURENNE, toutes les personnalités du département, la foule de ses très nombreux amis adressaient un dernier adieu à André ODOT. Nous nous souvenons.

Il fallait bien continuer. Sans tarder l'équipe municipale, après l'élection de Pierre, Georges BEYLIE, s'est mise au travail.

Nous présentons aujourd'hui un nouveau Bulletin Municipal. Nous avons décidé d'en modifier la présentation et la fréquence. Celui de Juillet sera consacré à l'étude des moyens et en particulier au budget. Il expliquera les choix que le Conseil Municipal a été amené à faire.

En page quatre, cette fois-ci, nous exposons les raisons qui nous ont amenés à confier la gestion de la pêche sur le Plan d'eau à une société briviste.

Le numéro de Décembre, plus étoffé, dressera le bilan de l'année, pour la Municipalité mais aussi pour les diverses associations.

Nous avons été élus pour gérer les affaires de la Commune mais nous pensons tous que, aux yeux des Turennoises et des Turennois, ceci n'est plus suffisant et nous devons expliquer, donner les raisons qui nous ont déterminés à choisir telle solution plutôt que telle autre. Que chacun sache que nous restons à l'écoute avant, que nous ne craignons pas d'expliquer après, mais que nous supporterons difficilement les critiques trop partisans et inconsidérées.

Par ailleurs, une municipalité qui se veut « *libérale* » doit laisser la plus large place à l'initiative privée. Elle n'est pas là pour s'occuper de tout, pour tout gérer.

Améliorer l'image de marque de la Cité, embellir le cadre de vie, protéger le patrimoine, aider ceux qui veulent faire vivre TURENNE - Voilà notre rôle.

Nous avons en chantier, pour 1990, trois grands projets :

LA VOIRIE :

Un très gros effort financier est inscrit cette année et portera sur la voie communale N° 3 (D8 - Goutoule - La Gironie) et sur les chemins communaux de la Bouzonie et de Roumézat, soit en tout : 213.000 F.

LA POSTE :

Les travaux de ravalement de la façade, de remplacement de certaines ouvertures, d'aménagements intérieurs devraient débiter en Septembre. Le budget communal doit supporter l'intégralité de la dépense car la Commune perçoit un loyer. Les P.T.T. apportent une aide technique importante et précieuse.

LA MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES PTT et EDF :

Une première tranche sera réalisée avant la fin de l'année entre LE CALVAIRE et la maison BRIANT. Le coût total s'élève à 380.000 F, 66.000 F restant à la charge de la Commune sur le réseau PTT.

La deuxième tranche (fin 91) ira de la Poste à la maison ADAM.

La rénovation du Clocher de l'Église se termine. En collaboration avec le Syndicat d'Initiative, TURENNE s'embellit.

Le restaurant de « LA VICOMTÉ » va changer de gérant ou de propriétaire (aucune décision n'est prise)...

Voilà nos préoccupations premières ou les réalisations d'une certaine envergure.

En terminant, je voudrais lancer un appel pressant aux propriétaires de maisons dans le Bourg : un docteur en médecine s'installera à TURENNE dans quelques mois s'il trouve à louer un local pour son cabinet et un logement convenables !

Le Maire
André BAYSSE.

BUDGET 1990

Le budget primitif 1990 s'équilibre au total à	2.842.707 F	
dont :	pour le fonctionnement	2.024.414 F
	pour l'investissement (équipement)	818.293 F

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES

• Frais de personnel	624.000	30,8 %
• Participations intercommunales	394.844	19,5 %
<i>dont Syndicat intercommunal</i>	68.344	
<i>Syndicat du Causse</i>	100.000	
<i>SIRTOM (ordures ménagères)</i>	102.000	
• Travaux d'entretien et de voirie	297.484	14,7 %
• Intérêts des emprunts souscrits	272.000	13,4 %
• Prélèvements pour travaux d'investissement	165.286	8,2 %
• Fournitures et denrées	135.400	6,7 %
• Frais de gestion générale	81.500	4,0 %
• Autres dépenses	53.900	2,7 %

RÉPARTITION DES RECETTES

• Contributions directes (impôts)	917.925	45,3 %
<i>dont taxe d'habitation</i>	8,61 % 303.846	
<i>foncier bâti</i>	12,49 % 235.532	
<i>foncier non bâti</i>	85,73 % 204.723	
<i>taxe professionnelle</i>	20,80 % 100.192	
• Dotations de l'état	616.976	30,5 %
• Produits de l'exploitation	102.000	5,0 %
<i>dont taxe ordures ménagères</i>	40.000	
• Impôts directs autres que contributions	78.183	3,9 %
• Recouvrements divers, participations	67.000	3,3 %
• Autres recettes	76.344	3,8 %
• Excédent de fonctionnement	165.986	8,2 %

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES

• Travaux de voirie et de bâtiments	461.492	56,4 %
<i>dont voirie</i>	240.000	
<i>église</i>	150.000	
<i>école</i>	37.000	
<i>immeuble Capucins</i>	23.492	
<i>éclairage public</i>	11.000	
• Remboursement des emprunts	220.255	26,9 %
• Acquisition de matériel	96.125	11,8 %
• Déficit précédent (29421) autres dépenses	40.421	4,9 %

RÉPARTITION DES RECETTES

• Subventions d'équipement	263.541	32,2 %
• Produits des emprunts	250.000	30,6 %
• Prélèvement sur recettes de fonctionnement	165.986	20,3 %
• Fonds de compensation de la TVA	136.000	16,6 %
• Autres	2.766	0,3 %

GUIDE PRATIQUE

MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE :

8 h 30 à 12 h du Lundi au Samedi
13 h 30 à 17 h 30 Lundi, Mercredi et Jeudi
13 h 30 à 16 h 30 Mardi et Vendredi

PERMANENCES :

Maires ou Adjointes : Le matin
Percepteur : 1^{er} Jeudi de chaque mois, de 10 h à 11 h

ÉCOLE

AGE D'ACCUEIL : 3 ans

HORAIRES : 9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 30

CANTINE : Prix du repas : 8,60 F

GARDERIE : 7 h 30 à 9 h 00 - 16 h 30 à 18 h 30
(19 h 30 à la rentrée 90) sauf Samedi.

Tarif : 6,00 F par demi-journée.

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Tarif : 2,85 F par jour (part des familles).

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

CHATEAU :

SAISON (Pâques à Toussaint) : 9 h à 12 h - 14 h à 19 h

HORS-SAISON Uniquement le Dimanche : 14 h à 17 h.

SYNDICAT D'INITIATIVE :

Ouvert en JUIN, JUILLET et AOUT

Tél. 55 85 94 38

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIÉTÉS SPORTIVES

- A.S.T. _____ : M. Pierre TRONCHE
- U.S.A.T. _____ : M. Daniel TEULIÈRES
- PÉTANQUE TURENNOISE _____ : M. Georges GOUYGOU

SOCIÉTÉ DE CHASSE

SOCIÉTÉ DE CHASSE de « GERNES » _____ : M. Jacques POIGNET

F.N.A.C.A.

_____ : M. Pierre DELON

PARENTS D'ÉLÈVES

_____ : M. Georges COURDURIE

AMIS DE TURENNE

_____ : M. Jean-Pierre LARCHE

VISCOMTINS

_____ : M. le Général Pierre CROUSILLAC

FOYER COMMUNAUTAIRE

_____ : M. Roger JUILLE

_____ : M^{elle} Andrée ANTIGNAC,

M. Alain VALLART, Directeur

_____ : M. Jean-Paul BARKOFF

_____ : M. Jacques POIGNET.

SYNDICAT D'INITIATIVE

FOIRE DES CHEVRES

LA PÊCHE AU PLAN D'EAU

Avec l'autorisation du Syndicat du Causse qui reste toujours le propriétaire, la Commune de TURENNE, le 19 Avril dernier, a établi une convention avec la Fédération Départementale des Associations agréées de Pêche et de Pisciculture de la Corrèze.

Selon les termes de cet accord « La Commune de TURENNE concède à la Fédération qui accepte le droit de pêche sur le plan d'eau de TURENNE sis à la Gare ».

Une redevance sera, chaque année, versée à la Commune.

Pourquoi avons-nous fait ce choix ?

Lorsque la Commune gérait la pêche, le rapport était insignifiant compte tenu, en particulier, des frais de réempoissonnement. Il sera toujours minime (1.500 F par an) mais nous gagnerons en outre deux heures par jour que l'employé municipal consacrait à la vente des cartes.

Tout pêcheur n'aura plus qu'à présenter la carte fédérale de pêche qui de toutes façons devient indispensable, quel que soit le lieu où l'on jette sa ligne.

Par ailleurs, les associations de TURENNE pourront toujours, sur simple demande et sans verser d'indemnité, organiser une manifestation, y compris un concours de pêche.

Le Syndicat du Causse s'est engagé à entreprendre les travaux nécessaires pour une bonne alimentation en eau

(réfection des regards) et pour permettre la vidange (pêcherie).

C'est l'Association des Pêcheurs du Pays de BRIVE, déjà détenteur du droit de pêche sur la Tourmente et la Merlette qui gèrera le plan d'eau.

Nous sommes, cette année, desservis par le temps mais il reste à espérer qu'un entretien plus régulier, un alevinage plus rigoureux, rendront ce lieu beaucoup plus attrayant.

ACTIVITÉS CULTURELLES DE L'ÉTÉ 90

Expositions aux Capucins :

du 16 au 21 Juillet : Peintres de TURENNE

du 1^{er} Août au 2 Septembre : TURENNE, histoire et site.

Concerts :

Jeudi 2 Août : Messe en si mineur de J.S. bach (Orchestre R. SHAW)

19 Août : Orchestres de BRIVE.

La Grange Rouge :

15 Juin : AMPHITRION 39 J. PIERRE GIRAUDOUX

25 Juillet : TESSA de Jean GIRAUDOUX

7 Septembre : LA VEUVE RUSÉE de Carlo GOLDONI.